Saint-Flour, qui lance ses proclamations à grands frais, sous le titre de profession de foi de candidat auvergnat ; il débute « je suis Auvergnat, né dans le Cantal », et il se déclare uni d'idée avec le cardinal Lavigerie.

Cette habileté n'est pas sans gêner Louis Andrieux.

Musées du Vatican

Les journaux crispiniens ont prétendu que le gouvernement italien n'ayant pas volé au Pape les musées du Vatican et de Latran, le Pape, qui en jouit gratuitement, ne peut pas faire payer la visite aux étrangers.

Léon XIII, cependant, a jugé que, n'ayant plus les impôts de son peuple, il était mieux de ne pas faire supporter l'entretien des musées au denier de Saint-Pierre donné en un but plus directement religieux, et Sa Sainteté fixe 1 fr. d'entrée pour les musées tous les jours excepté le jeudi.

Ce jour gratuit, on n'ouvrira pas la Chapelle sixtine, les chambres, les loges et les pynacothèques.

Les gardiens ne demanderont pas de pourboires.

Les crispiniens s'écrient ; si les musées rapportent au lieu de couter, pourquoi ne les prendrions-nous pas ?

Tous les musées italiens paient déjà 1 fr.

La morale crispinienne dépasse dans ses applications la *morale civique*.

Le Czar et le Pape

Rome, 2 janvier. — Le Czar aurait adressé ses compliments de nouvelle année au Pape. Il lui aurait exprimé l'espoir que les questions pendantes entre la Russie et le Vatican seraient résolues promptement et dans un sens favorable.

Les réceptions du jour de l'An à l'Elysée

Parmi les réceptions du jour de l'an, la seule qui mérite d'être notée est celle du corps diplomatique. Au nom de ce corps, dont il est le doyen, S. Exc. Mgr Rotelli, Nonce apostolique, a dit en s'adressant au président Carnot :

« Monsieur le président,

» Au commencement de l'année, les membres du corps diplomatique sont heureux d'apporter au chef de l'Etat l'hommage empressé de leurs félicitations.

» En ma qualité de représentant du Souverain Pontife auprès de la République française, j'ai l'honneur d'être l'interprète de mes illustres collègues en offrant à Votre Excellence, avec nos vœux sincères pour votre bonheur personnel, les meilleurs souhaits de prospérité et de bien-être pour le peuple français, dans ses pouvoirs publics et dans toutes classes sociales.

» Daigne Votre Excellence agréer cette expression des respectueux sentiments qu'il m'est doux résumer dans la belle formule nationale : « Dieu protège la France ! »

M. Carnot a répondu en ces termes :

« Je suis très sensible aux vœux que le corps diplomatique et son éminent interprète veulent bien m'apporter aujourd'hui, et je les en remercie cordialement.

» Les souhaits que je forme moi-même pour la prospérité des pays si dignement représentés ici ne sont pas moins sincères.

» C'est avec une bien profonde satisfaction, messieurs, que je reçois de vous le témoignage des sympathies que la France doit, pour une part, à la netteté et à la modération de sa politique étrangère.

» Les idées de paix, de liberté, de justice et de progrès, auxquelles la République est si fertement attachée ne peuvent manquer d'accroître encore ses précieuses sympathies.

» C'est mon vœu le plus cher au seuil de l'année qui commence. »

La manifestation Deroulède

Dans la nuit du 1er janvier, à minuit, M. Deroulède entouré de membres de l'ancienne Ligue des patriotes, s'est rendu à la statue de Strasbourg et a renouvelé les drapeaux qui pavoisent la statue.

Après une courte allocution, les membres de l'ancienne ligue des patriotes se sont séparés.

Premier de l'an à l'étranger

A Tunis, M. Massicault, résident de France, recevant la colonie française, a fait l'apologie de son administration, il a parlé des travaux exécutés pour les ports de Sfax, Tunis et Bizerte, de 109 kilomètres de routes et des ports achevés. Il a dit que les écoles françaises contenaient 10,000 élèves, qu'un câble allait relier Tunis à Marseille et que les incidents de frontière devenaient de plus en plus rares.

A Berlin, dès 7 heures du matin, les musiques d'une brigade de la garde ont donné une bruyante sérénade devant le palais impérial au grand désespoir des habitants du quartier.

A Rome, M. Imbriani, désigné par le sort pour faire partie de la délégation de la Chambre chargée d'aller porter les souhaits du Parlement au Quirinal, s'est excusé. Il a exprimé le vœu de souhaiter l'année prochaine la bonne année au roi Humbert à Trieste.

En Hongrie, le président du Conseil, comte Szapary, a prononcé des paroles malheureuses contre les catholiques. Ce langage, qui ressemble à un défi, cause une assez vive émotion.

A Bruxelles, le bourgmestre Buls, au milieu des banalités dont son discours était rempli, a fait allusion au service personnel.

Pluie d'or

On mande de Rome au *XIXe Siècle* :

« La reine d'Espagne a fait offrir au Pape, pour le 1er de l'an, une simple canne en jonc.

» L'ambassadeur d'Espagne, en la remettant au Pape, l'a prié de s'appuyer. A peine Léon XIII avait-il appuyé sur la pomme d'argent, qu'une pluie de pièces d'or est tombée à ses pieds. »

Un déserteur français

Salnces, 2 janvier. — Les donaniers ont recueilli et ont transporté à Venasco un déserteur français des chasseurs alpins. Il avait les jambes à moitié gelées et souffrait d'une fièvre violente, à la suite d'un sejour de plus de dix heures dans la neige.

On craint que l'amputation ne soit indispensable.

Un démenti de M. de Bismarck

Berlin, 2 janvier. — Les *Hamburger Nachrichten* démentent absolument que le prince de Bismarck désire reconquérir le pouvoir. Le fameux mot « le roi me reverra » n'a jamais été prononcé par le prince de Bismarck.

Lorsqu'il quitta Berlin, il ent moins que jamais la pensée de renouer des rapports officiels avec l'empereur, et pareille intention n'a pas existé non plus depuis son départ.

Talleyrand

Les mémoires du prince de Talleyrand, qui vont enfin paraître du 1er au 15 mars, comprendront cinq volumes et surprendront, dit-on, par tout ce qu'ils ne contiendront pas.

On nous décapite

Le gouvernement chinois a accordé officiellement à l'empire allemand le protectorat sur les missionnaires allemands en Chine, qu'ils soient catholiques ou luthériens.

La protection des missionnaires catholiques est ainsi enlevée à la France qui n'a pas su éviter cet amoindrissement.

La criminalité en 1888

Nombre des accusés jugés par les cours d'assises, 4,258 ; Moins de 16 ans, 29 ; 16 à 21 ans, 554 ; Nombre de prévenus jugés par tribunaux correctionnels, 228,211 ; Moins de 16 ans, 8,468 ; 16 à 21 ans, 29,320 ; Suicides, 8,451 ; Moins de 16 ans, 65 ; 16 à 21 ans, 383 ; 21 à 25 ans, 413 ; 25 à 30 ans, 548.

Une mission incendiée par les indiens

Omaha, 2 janvier. — Un courrier arrivé hier du camp américain, rapporte que les Indiens avaient entouré et incendié la mission de Clay Creek, où se trouvaient des prêtres, des religieuses et plusieurs centaines d'enfants.

Les cavaliers qui, depuis quatre jours, avaient à peine pu prendre quelques instants de repos, étaient montés en selle immédiatement et partis au galop pour Clay Creek, emmenant avec eux deux canons Hotchkiss. Le bruit de la fusillade, qui arrivait jusqu'au camp, faisait croire que la bataille était sérieusement engagée.

Les renseignements reçus jusqu'à présent constatent que six cavaliers ont été tués et un assez grand nombre blessés.

Plusieurs chefs de tribus amies ayant appris le combat de Wounded Knee, dont il a déjà été parlé, avaient quitté lundi les terres réservées avec un grand nombre de guerriers. On croit que ce sont eux qui ont attaqué hier la mission de Clay Creek, et qui ont essayé de piller le train portant les munitions de la cavalerie.

Ecroulement de deux maisons à Toulouse

Toulouse, 2 janvier. — Deux maisons situées place des Carmes et habitées par une dizaine de locataires se sont effondrées cette après-midi.

Plusieurs des habitants ont été sauvés. Une femme de 82 ans et une jeune fille de 18 ans sont sous les décombres qu'on travaille à déblayer.

On craint qu'il n'y ait d'autres victimes.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 3 janvier. — Hauteur barométrique, 767. Température

A 7 heures	du matin...	5 degrés audessous de zéro.
A 1 »	du soir...	3 degrés audessous de zéro.
A 5 »	»	0 degré audessous de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UNE IMPORTANTE DÉNONCIATION. — Dans la journée de jeudi la police arrêtait une femme habitant la rue de Lille, pour infraction à un arrêté d'expulsion : Nous taisons son nom pour ne pas entraver l'enquête à laquelle les déclarations de cette femme ont donné lieu.

Amenée au poste, elle fit l'aveu suivant : « Il y a cinq ans, un garçon de recettes attaché à une brasserie des environs de Roubaix se présentait chez elle, afin de toucher une traite. Son mari l'observa. Lorsqu'il fut sorti, il quitta, lui aussi, la maison et n'y rentra que le leudemain matin, vers quatre heures.

» La femme le pria de lui dire où il avait passé la nuit. Le mari qui avait, parait-il, la figure atterrée, avoua qu'il avait suivi le garçon de recettes, le croyant porteur d'une grosse somme. Il s'était jeté sur lui et l'avait assommé ; puis, après l'avoir dévalisé, il avait jeté le corps dans le canal. »

Des agents s'empressèrent de transmettre ces déclarations au commissaire de police. Vendredi soir, le mari fut arrêté. Il commença par nier les faits, mais il y eut bientôt dans son récit des contradictions si flagrantes, que son innocence fut vivement soupçonnée. Il dit entr'autres choses, n'être pas l'auteur de ce crime, puisqu'il se rappelle parfaitement avoir assisté à l'enterrement du garçon de recettes. D'autre part, la femme avait affirmé, avant l'arrestation du mari, qu'il avait assisté, pour donner le change, aux funérailles du noyé. Elle ajoute formellement que son mari l'a menacée de mort, si elle dévoilait ces confidences.

L'affaire en est là. L'individu soupçonné sera incessamment dirigé sur Lille pour être remis entre les mains du Parquet.

Une manifestation, aussi honorable pour ceux qui en ont pris l'initiative que flatteuse pour celui qui en a été l'objet, a eu lieu, le premier janvier, à la gare. Le personnel s'est rendu chez M. Emile André, et lui a exprimé, avec les compliments de nouvel an, les regrets unanimes que provoque son départ. M. le chef de gare intérimaire, au nom des quarante personnes présentes, a parlé dans les meilleurs termes des services que M. André a rendus, durant tant d'années, à la Compagnie et à son personnel ; puis il lui a offert, en souvenir, un très-joli bronze.

Cet objet d'art a été acquis par une souscription à laquelle a pris part tout le personnel de la gare.

M. André, très-vivement ému de ces témoignages de sympathie, a remercié ses visiteurs. Il leur a promis que leur souvenir serait placé au bon endroit, dans sa nouvelle demeure, là, où il pourrait le voir le plus souvent, et qu'il lui rappellerait toujours les bonnes et nombreuses années passées à Roubaix.

Le bronze offert à M. Emile André est signé : E. Laurent ; il représente une de ces pêcheuses qui draînent, sur les côtes, crabes et crevettes. La femme est crânement campée, dans une attitude toute naturelle. Pieds nus, la jupe relevée jusqu'aux genoux, la pêcheuse porte sur le dos, un panier chargé de poisson. D'un geste absolument charmant et saisi sur le vif, elle porte la main gauche au-dessus des yeux, afin de voir, au loin, en mer, apparaître quelque voile attendue sans doute. La figure, attentive au possible, est pleine d'expression.

En résumé, un souvenir artistique offert, bien à propos, à un homme que les choses d'art ont toujours attiré.

L'Administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement d'une ligne électrique à Roubaix.

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports (ou conduits) restera déposé pendant trois jours, les 2, 3 et 5 janvier 1891, à la mairie de Roubaix, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Les roubaisiens à Paris. — M. Charles Lefebvre, élève de 1re classe à l'Ecole nationale et spéciale des beaux-arts à Paris (section d'architecture) a obtenu une première mention à la suite du concours Godebœuf. Cette distinction lui confère les titres nécessaires pour obtenir le diplôme d'architecte du Gouvernement.

Nominations dans l'octroi. — Sur la proposition M. Peltier, préposé en chef de l'octroi de Roubaix, M. le préfet du Nord a nommé proposés MM. Victor Lejeune, en remplacement de M. Louis Decueillerie, nommé receveur, et Camille Capelle. Ce dernier est titulaire d'un emploi qui vient d'être créé.

La révision des listes d'électeurs pour le renouvellement partiel du Conseil de prud'hommes de Roubaix. — L'arrêté préfectoral suivant vient d'être affiché à Roubaix :

« Nous, Préfet du département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur,

» Vu la loi du 1er juin 1853, sur les Conseils de prud'hommes, et notamment les articles 10, 4, 6 et 7 conçus en ces termes :

« Art. 10. — Les Conseils de prud'hommes sont renouvelés par moitié tous les trois ans. — Le sort désigne ceux des Prud'hommes qui sont remplacés pour la première fois. — Les Prud'hommes sont rééligibles ;

» Art. 7. — Sont électeurs : 1° Les patrons âgés de 25 ans accomplis, patentés depuis 5 ans au moins et domiciliés depuis *trois ans dans* la circonscription du Conseil ; 2° Les chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant leur industrie depuis cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du Conseil ;

» Art. 6. — Ne peuvent être électeurs : les étrangers ni aucun des individus désignés dans l'article 15 de la loi du 2 février 1852 ;

» Art. 7. — Dans chaque commune de la circonscription, le Maire, assisté de deux assesseurs qu'il choisit, l'un parmi les électeurs patrons, l'autre parmi les électeurs ouvriers, inscrit les électeurs sur un tableau qu'il adresse au Préfet. »

» Vu la loi du 24 novembre 1883 portant modification de l'article 4 ci-dessus, de la loi du 1er juin 1853, de la manière suivante :

« Art. 4. — Sont électeurs : 1. les patrons âgés de vingt-cinq ans accomplis, patentés depuis cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du Conseil ; *les associés en nom collectif patentés » ou non, âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant » depuis cinq ans une profession assujettie à la con- » tribution des patentes et domiciliés depuis trois » ans dans la circonscription du Conseil* ; 2. les chefs » d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers, âgés de vingt- « cinq ans accomplis, et exerçant leur industrie depuis » cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du Conseil ; »

Vu les instructions ministérielles, portant que les inscriptions auront lieu d'office, au besoin, mais après invitations par voie d'affiches.

Vu le décret du 10 juin 1887 portant réorganisation du Conseil de Prud'hommes de Roubaix,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la revision des listes d'électeurs pour le renouvellement des membres de la 1re série de ce Conseil.

» Arrêtons : Article 1er. Les patrons, chefs d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers domiciliés dans les communes désignées au tableau ci-après, exerçant l'une des professions placées sous la juridiction du Conseil des Prud'hommes de Roubaix, et remplissant, en outre, les conditions requises pour concourir à la nomination des membres, sont invités à se présenter à leur Mairie respective du 5 au 16 janvier prochain, à l'effet de justifier de leur droit d'électeur.

» Article 2. MM. les Maires, assistés des deux Assesseurs qu'ils auront désignés, inscriront au besoin, d'office, sur les listes électorales, les patrons, chefs d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers qui satisfont notoirement à toutes les conditions exigées par la loi.

» Article 3. MM. les Maires transmettront les listes de leur commune respective à la Préfecture, le 29 Janvier au plus tard.

» Ces listes seront établies séparément et par catégories, et comprendront, l'une les patrons, la seconde les chefs d'ateliers (1), les contre-maîtres et les ouvriers.

» Article 4. Un arrêté ultérieur indiquera les jours de la publication des listes générales, le mode à suivre pour les réclamations, ainsi que les jours, lieux et heures des élections.

Voici le tableau indiquant la circonscription du Conseil de Prud'hommes de Roubaix, ainsi que les industriels (patrons, chefs d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers) justiciables de ce Conseil et appelés comme tels à concourir aux élections.

Les communes comprises dans la circonscription sont celles dépendant des deux cantons de Roubaix.

1re catégorie : Peigneurs, cardeurs, filateurs, fileurs, retordeurs, dévideurs de laine, coton, lin, chanvre, soie ou bourre de soie, fabricants d'ouates.

2me catégorie : Fabricants de tissus de laine, de coton, de fil, de soie, fabricants de tissus mélangés, de draps, de tapis, de châles, de couvertures, de blondes, de bonneterie, de tulle, de rubans, de passementeries, teinturiers, apprêteurs, calandreurs, chineurs, blanchisseurs, imprimeurs sur étoffes, décatisseurs, tondeurs, lamiers, rotiers.

3me catégorie : Fondeurs en fer, acier, cuivre ou autres métaux pour objets de grande dimension servant à la mécanique, fabricants de machines et métiers de toute nature, tourneurs sur métaux, *fabricants de peignes, cardes et cylindres*, chaudronniers en fer et en cuivre pour machines.

4e catégorie : Entrepreneurs de bâtiments, fabricants de briques, tuiles et poteries, maçons, tailleurs de pierres, plafonneurs, platriers, paveurs, charpentiers, menuisiers en bâtiment, couvreurs, zingueurs, ferblantiers, plombiers, forgerons en bâtiment, serruriers, marbriers, peintres, vitriers, décorateurs, doreurs, fondeurs en fer, cuivre ou autres métaux servant à l'ornementation, scierie mécanique de bois de construction.

Refuge de nuit. — On nous prie d'insérer les notes suivantes :

« Bien agréable a été la visite de M. Mormantyn, vicaire de St-Martin, aux pauvres malheureux qui ont maintenant un asile, un abri par ces temps si durs et si froids.

» Au nom de M. le doyen de la paroisse, M. le vicaire leur a fait à tous l'aumône d'une pièce blanche comme la neige. Cette charité a fait sourire ces pauvres qui sourient si peu ; leur contentement s'est augmenté encore quand ils reçurent sitôt après, un hecto de tabac aufond duquel il trouvèrent... devinez quoi.... un chapelet, surprise du curé qui ne songe pas seulement à soulager les misères corporelles, mais à soutenir par la prière et la pensée de Dieu, ceux qui souffrent et qui pleurent.

» Ils ont bien compris, nos protégés reconnaissants et l'un d'eux disait : Ce qu'a fait là ce prêtre est beau, bien beau, et il faut qu'à mon arrivée à Paris, j'en avise la presse.

— M. Victor Cnignet a fait parvenir 25 pains de 3 livres et 25 bons de pains du même poids, soit en tout 75 k. ; M. Rammaert-Jeu a donné 3 caleçons ; Mlle L. D. 10 fr. en espèces ; un anonyme 5 fr. ; un groupe d'amis du Dauphin 30 fr. : M. T. W., un paletot, 1 gilet de chasse, 2 chemises, 1 chapeau ; M. D., un paletot, 1 pantalon et une chemise ; M. E. N., 3 pantalons, 2 gilets, 1 capote et une paire de bottines.

— Voici les professions des hommes qui ont été recueillis hier au Refuge de nuit :

« 3 fileurs, 1 peintre, 2 terrassiers, 3 journaliers, 1 boucher, 3 tisserands, 2 mouleurs, 1 ébarbeur. »

Le parquet de Pontoise avait frappé, il y a quelques mois, de dix ans d'interdiction de séjour à Roubaix, un individu âgé de 37 ans, Louis Liébert, sans domicile fixe. Ce quidam n'avait pas cru devoir tenir compte de la mesure dont il avait été l'objet, et il était revenu s'installer à Roubaix : il n'y vivait guère que du produit de la maraude. Jeudi matin l'agent de sûreté Cuvelier le reconnut et le conduisit au dépôt.

(1) On ne doit entendre par le mot *Chef d'atelier*, que l'ouvrier à façon qui, dans son domicile, soit seul, soit avec un ou plusieurs compagnons ou apprentis, met en œuvre des matières qui lui ont été confiées par autrui. Tout industriel qui convertit en produits les matières à lui appartenant, doit être considéré comme *Patron*.

Un chien enragé. — La rue de Wasquehal a été mise en émoi, jeudi après-midi, par un chien qu'on croit enragé. L'animal se jetait sur tous les chiens qu'il rencontrait, et suivait les passants qu'il essayait de mordre. Il se rua soudain sur l'agent de sûreté Anselin. L'agent s'enfuit, suivi par le chien, dans le débit de tabacs de M. Hippolyte Quivy. Au moment où l'animal enfilait la porte, l'agent la referma brusquement ; le chien fut pris, et achevé à coups de talons. L'examen du chien sera fait à l'abattoir par M. Roger, vétérinaire.

Une arrestation pour escroquerie. — Un employé de commerce, âgé de 24 ans, Arthur C..., attaché à l'établissement de MM. Réquillart et Scrive, a *été arrêté*, jeudi, sous l'inculpation de détournements commis au préjudice de ses patrons. Les éplucheuses n'ont pas de livret mentionnant leur nom ; elles sont payées sur présentation des numéros. C..., depuis quelque temps déjà, faisait toucher à la caisse des numéros fictifs dont il s'appropriait le montant. Une plainte fut déposée et C... fut arrêté par l'agent Cuvelier. Il a été conduit vendredi matin à la prison de Lille. Le total des détournements s'élève à 2,700 francs.

Un triste personnage. — La police de sûreté a arrêté vendredi, un individu de soixante ans, Jean Sauvage, inculpé d'attentat à la pudeur sur une enfant de sept ans, et d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, jeudi soir, chez un tisserand de la rue Jacquart, M. Jean-Baptiste Vanhoucke. Vanhoucke avait placé une bougie près de son lit, sur une chaise, et s'était endormi. La bougie se consuma et communiqua le feu à la chaise. En un instant, le lit, les rideaux et le mobilier devinrent la proie des flammes. Les voisins arrivèrent bientôt ; au bout de quelques instants, le danger était conjuré. On s'aperçut alors que M. Vanhoucke ne remuait plus. On craignait un malheur ; heureusement, un médecin le ranima. Quelques secondes plus tard, l'asphyxie aurait été complète.

Nous avons annoncé la disparition d'un enfant de la rue Bernard, Jules Brulois, âgé de onze ans. Vendredi soir, des agents, passant près de la Gare, trouvèrent ce gamin étendu contre un pilier et dormant profondément. Il avoua qu'il ne vivait que de mendicité et de vagabondage et qu'il avait commis plusieurs vols ; il cita entre autres deux vols de pains et de fruits aux Halles. Le jeune Brulois a été mené devant M. le commissaire de police du 1er arrondissement.

Un accident rue Nain. — Une septuagénaire, Mme Engènie Dewailly, habitant rue de l'Alma, passait jeudi matin dans la rue Nain. La pauvre femme tomba soudain. Un passant, M. Wacrenier, receveur de l'octroi, la transporta au café Dubois, où elle reçut les soins de M. Richez, pharmacien, rue du Vieil-Abreuvoir. Mme Dewailly avait la cheville du pied gauche fracturée. Après un premier pansement, elle a été reconduite chez elle en voiture.

Un accident rue de l'Ommelet. — Vendredi après-midi, vers trois heures et demie, la voiture de M. Lemaitre, marchand de beurre, passait rue de l'Ommelet.

Un ouvrier qui traversait la chaussée fut renversé et la voiture, qui était assez chargée lui passa sur le corps.

Relevé par des passants, l'ouvrier nommé Devesschauver et habitant le quartier, a été transporté chez M. Montaigne, médecin, qui lui a prodigué les premiers soins. Il a été ensuite conduit à son domicile.

Un accident rue de Soubise. — Jeudi soir, vers dix heures, un tisserand, Gustave Marx, sortait d'un estaminet de la rue de Soubise, quand plusieurs individus le bousculèrent. Marx tomba si malheureusement qu'il se fractura le bras gauche. Transporté d'abord chez lui il a été conduit hier à l'Hôtel-Dieu.

Un homme mordu par un chien. — Jeudi matin, un habitant de la rue du Parc, M. Louis Huon, sortait de la cour Vaissier, lorsque le chien de M. Disdal se jeta sur lui. Une lutte s'engagea, et M. Huon eut toutes les peines du monde à se débarrasser de l'animal furieux Il reçut plusieurs morsures, mais celle du poignet droit est particulièrement grave : la main était presque entièrement séparée de l'avant-bras. Le chien a été examiné par un vétérinaire qui n'a constaté aucun symptôme d'hydrophobie.

Jeudi matin, l'agent de sûreté Castelain, a arrêté, rue Pellart, un mendiant Alphonse Raes, paraissant âgé d'une quarantaine d'années et disant exercer la profession de tailleur d'habits. Cet individu allait de porte en porte : lorsqu'il recevait du pain, il le rejetait, et déclarait que, si on ne lui donnait pas d'argent, l'on entendrait parler de lui. Plusieurs personnes ont cédé devant les menaces de ce singulier personnage, qui a été conduit à la prison de Lille.

Deux filoux. — Jeudi matin, deux employés du service de l'ébouage, MM. Charles Spel et Henri Descamps apprenaient que deux individus, prenant leur titre, voyageaient dans la rue de Tourcoing, pour recevoir des étrennes. Ils se mirent à leur recherche et les prirent en flagrant délit. Ces filous, dont l'un se nomme Henri Manouvrier et l'autre Henri Foucart, ont essayé vainement de prendre la fuite. Le premier est âgé de 30 ans et le second de 41 ans. Ils ont été écroués au dépôt de sûreté.

Un vol rue de Lannoy. — Un marchand de lait du hameau des Trois-Ponts, M. César Cornil, avait arrêté, vendredi matin sa voiture, en face de la boulangerie de M. Gallois, rue de Lannoy. Son absence ne fut pas de longue durée, mais, lorsqu'il revint, un bidon contenant six litres de lait avait disparu.

Un cheval a été trouvé asphyxié dans son écurie, chez M. Cordonuier, rue de Monveaux, par suite d'une fuite de gaz.

Une scène de violence s'est produite jeudi soir chez M. Antoine Cokan, cabaretier, rue de la Paix. Quatre jeunes gens se présentèrent dans cet estaminet et, après de copieuses libations, refusèrent de payer, trois s'enfuirent ; mais un jeune homme de 20 ans, Alfred Flipo, resta. Le cabaretier prévint la police qui somma Flipo de solder le compte. Sur ces entrefaites, les autres consommateurs revinrent et brisèrent la vitrine à coups de briques. Les agents se mirent à la poursuite des agresseurs et en rejoignirent un, Louis Leplat, âgé de 19 ans, qui, en compagnie de Flipo, a été écroué au dépôt de sûreté.

Ne pas confondre. — M. Louis Dessailly, cabaretier, 31, rue, Watt, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, condamné à quatre mois de prison pour vol, par le Tribunal correctionnel de Lille.

Les Prévoyants de l'Avenir (société civile de retraites). — La recette de janvier a lieu le dimanche 4 courant.

Comme elle est la plus laborieuse de l'année, les sociétaires sont priés de se présenter dans les différents lieux de recettes dès leur ouverture, 10 heures du matin.

— L'assemblée générale aura lieu le dimanche 25 courant, à 11 h. du matin.

Croix. — Jeudi, 1er janvier, à dix heures, M. Plnquet, maire, et MM. Segard et Florin, adjoints, ont reçu à la mairie, les membres de la musique municipale, le corps des sapeurs-pompiers de l'établissement Holden, les sapeurs-pompiers de la commune, la société de gymnastique et la société chorale.

Vers midi, MM. Holden recevaient à leur tour, les mêmes sociétés et remettaient aux chef et sous-chef des pompiers de leur usine, une médaille d'or, comme hommage à leur dévouement et à leur ancienneté.

Société de Consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, trois livres, 0,60 ; blanc trois livres, 0,55 ; ménage, quatre livres, 0,60.

COMMUNICATIONS DIVERSES

On nous prie d'insérer les avis suivants :

« **Chambre syndicale des ouvriers charpentiers-menuisiers.** — Les membres de la chambre syndicale des ouvriers charpentiers-menuisiers de Roubaix et environs, ainsi que les nouveaux adhérents, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 4 janvier 1891, à 7 heures précises du soir, salle Louis Bodin, rue Jeanne d'Arc, 32, près des Halles. Présence indispensable.

Ordre du jour : 1. Lecture des procès-verbaux ; 2. Renouvellement de la Commission ; 3. Nomination d'un Collecteur ; 4. Réception des nouveaux adhérents ; 5. Questions diverses. » KOWALSKI LOUIS. »

— *La Chambre* syndicale des ourdisseurs invite ses membres à assister à l'assemblée générale trimestrielle qui aura lieu le dimanche 4 janvier, à 6 heures précises du soir, en son local estaminet Longré, 10, place de la Liberté.

Ordre du jour : Réglementation des comptes ; nomination définitive des délégués pour la fédération ; lecture du règlement de la fédération.

Mère et Fils !

Les Combes-de-Punay (Doubs), le 18 juin 1890. — Je viens vous remercier du bon résultat que nous avons obtenu, ma mère et moi, par vos **Pilules Suisses**. Nous souffrions tous deux de maux d'estomac et de mauvaises digestions. Après avoir pris 2 boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, nous avons éprouvé un soulagement inespéré ; nous continuerons jusqu'à parfaite guérison. (Sig. lég.)

25173d EUGÈNE GAUDEY.

Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins », prime du journal, 50 litres contre mandat de 15 fr. adressé au bureau du journal. 7

LE MASSON, dentiste, *cabinet fondé en 1866*. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.

Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.

24863—49520

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

3 JANVIER 1686. — Le magistrat reçoit comme *manant* de Roubaix, Jacques Dervaux, tailleur, « après qu'iceluy s'est engagé de faire chacun au soixante pièces d'ouvrage en draperie ou autre étoffe de laine pour le vêtement des pauvres de céans, sans en tirer profit aucun, » c'est-à-dire de les livrer au prix coûtant. (*Archives de Roubaix*, B B 3, n° 7). Pour jouir des franchises de la ville et des avantages qu'elles procuraient, comme par exemple, pour être reçu maître dans la corporation des bourgeteurs et sayeteurs, pour avoir droit aux secours de la commune en cas d'infortune et à la protection du *Magistrat* en toutes occasions, il fallait être manant, c'est-à-dire être fixé d'une manière stable sur son héritage, y tenir ménage et contribuer aux charges communes. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. IV, p. 34).

TOURCOING

Un grave accident à la gare. — Le jour du nouvel an, vers six heures du soir, Emile Percq, demeurant rue de la Tossée, cantonnier au Chemin de Fer du Nord, glissa en passant près d'une locomotive en marche : les roues lui passèrent sur le pied gauche et il ent le talon complètement broyé. Le malheureux, qui est père de 5 petits enfants, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Les accidents par le verglas. — Dans la nuit du premier au 2, des agents passant rue du Prince trouvèrent couché sur le trottoir le nommé Charles Denis, âgé de 76 ans, bobineur, demeurant rue Saint-Joseph, à la Croix-Rouge. Ils crurent d'abord avoir affaire à un ivrogne, mais le pauvre homme transi de froid parvint à leur expliquer qu'il avait fait une chûte et qu'il s'était cassé la jambe droite. On le transporta au poste où le docteur Brunet lui donna des soins, puis à l'Hôtel-Dieu.

— Mercredi vers 7 heures du soir, une femme, en passant rue de Gand, glissa en bas du trottoir, tomba lourdement et se cassa la jambe droite. Elle fut relevée par des passants et transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Elle a déclaré se nommer Aimée-Marie Huyherschets, âgée de 31 ans, née à Bruxelles, sans profession ni domicile.

Un accident de voiture. — Vendredi, vers le soir, le domestique de M. Dupont-Vernier, rue de Lille, passait rue Neuve-de-Roubaix avec un camion chargé de laine. Il était assis sur la dernière balle ; il perdit l'équilibre et tomba sur le pavé la tête en avant. Les roues allaient lui passer sur le corps ; mais un passant s'élança et put le retirer à temps.

Le conducteur qui perdait beaucoup de sang, fût transporté sans connaissance chez M. Courtin, pharmacien, place Sébastopol, puis à son logement, rue de Lille.

Au dernier moment sont état était considéré comme très grave.

Un incendie au Brun-Pain. — Vendredi, vers 7 heures du matin, un incendie se déclara chez le sieur Félix Bucquoy, charpentier, Petit chemin de Neuville, maisons Delobel, au Brun-Pain. Les pertes sont évaluées de 500 à 600 fr. La cause de l'incendie n'est pas connue.

Une médaillée. — C'était il y a quelques années, à Angers, à la date du 1er novembre.

La navigation sur le Maine, grossi par les pluies, était rendue très difficile, sinon impossible. Cependant trois jeunes gens imprudents avaient voulu le traverser. Mais la légère embarcation fut entraînée par le courant et menaçait à chaque instant de sombrer. De nombreux curieux stationnaient sur les rives, et regardaient avec anxiété les trois jeunes gens qui poussaient des cris de détresse, mais nul n'osait se risquer : c'était une mort certaine.

Une courageuse jeune fille ne peut y tenir ; elle s'élance sur une petite barque, munie d'un seul aviron, qu'elle manœuvre avec une force surhumaine ; elle arrive jusqu'à l'embarcation à laquelle les trois jeunes gens se tiennent cramponnés, et réussit à les sauver, aux acclamations de la foule.

La courageuse jeune fille était chaleusement félicitée par le Maire et le Préfet ; et il lui était ensuite décernée une médaille de sauvetage.

La médaillée habite maintenant Tourcoing ; c'est Mme Duvigneau, la femme de l'honorable commissaire du 2e arrondissement.

LILLE

Réceptions du jour de l'an. — Jeudi, 1er janvier, les autorités civiles et militaires ont fait leurs visites officielles au fonctionnaire le plus élevé en grade dans chaque administration.

Au quartier général, M. le général Loizillon, commandant le 1er corps d'armée, a reçu, à neuf heures et demie, les autorités civiles, et à une heure, les corps d'officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale de la garnison de Lille.

A la préfecture, M. Vel-Durand a reçu les autorités civiles à 10 heures et les autorités militaires à 10 heures et demie.

A l'*hôtel de ville* M. Géry-Legrand a reçu vers onze heures.

La réception du quartier général a été particulièrement brillante.

Arrestation d'un des auteurs présumés du crime de Merlimont. — Un des assassins de la mère du curé de Merlimont, Dutilleul, a été arrêté jeudi, avec sa maîtresse, vers deux heures, à La Madeleine, par les agents Lernould et Poulenr.

Vol chez Mme Cambon, à Paris. — Deux agents de sûreté dînaient dans un restaurant de Montmartre, quand ils aperçurent un individu qu'ils reconnurent pour être un repris de justice. Un des agents pût même s'assurer qu'il avait une pince-monseigneur dans la poche de son pardessus. Cette constatation fit penser que l'homme allait faire un mauvais coup ; aussi les agents le suivirent-ils aussitôt qu'il sortit.

Ils le virent s'introduire, rue de Milan, dans l'appartement de Mme Cambon, mère de l'ambassadeur de France en Espagne et du préfet du Rhône, tous les deux anciens préfets du Nord. Ils allèrent alors chercher des agents et le malfaiteur fut arrêté.

Amené devant M. Goron, chef de la sûreté, il fut reconnu pour être le nommé Vivat, dit Adrien, âgé de trente ans, condamné deux fois pour vol avec effraction.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Dubray, vicaire à Tourcoing (Immaculée-Conception), est transféré à Lille (Saint-Vincent-de-Paul). M. Godart, vicaire à Sin-le-Noble, est transféré à Tourcoing (Immaculée-Conception) ; M. Sion, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Sin-le-Noble.

M. Rouselle, vicaire à Roubaix (Sainte-Elisabeth), est nommé curé d'Aubigny-au-Bac ; M. Hostelart, vicaire à Anor, est transféré à Roubaix (Sainte-Elisabeth) ; M. Delevallée, nouveau prêtre, et nommé vicaire à Anor.

M. Delannoy, vicaire à Inchy, est transféré à Comines ; M. Legrand, vicaire à Escaudin, est tranféré à Inchy.

Distinctions honorifiques. — A l'occasion du nouvel an, des médailles d'honneur ont été accordées aux employés et ouvriers dont les noms suivent :

NORD. — Médailles d'argent : MM. Birembeau, Boite, Boquet, Charlet, Corbeil, Crampe, Delay, Devez, Dumortier, Duriez, Pierre Dussart, Louis Dussart, Dutriez Fortrie, Ganse, Heuclin, Hechard, Lebrun, Leclercq, Lepot, Mopty, Poisseaux, Raqninart, Ruchot, Sandrard, Wartel, Willamme.

Médailles de bronze ; MM. Bertemont, Blas, Douez, Fauqueur, Florent, Goffinet, Houssin, Vandenbussche.

NOUVELLES MILITAIRES

Etat major général. — Par décret en date du 29 décembre 1890, M. le général de brigade de la Taille, a été nommé gouverneur de Maubeuge, en remplacement du général Hubadeau, passé dans le cadre de réserve.

M. le général de brigade Gripois, nouvellement promu, a été nommé gouverneur de Laon, en remplacement du général Ségrétain, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de brigade Bonnet, nouvellement promu, a été nommé gouverneur de Toul, en remplacement du général Livret, appelé à d'autres fonctions.

M. le général de division Larchey, disponible, a été nommé au commandement de la 9e division d'infanterie (5e corps à Paris), en remplacement du général Deffis, retraité.

M. le général de division Lafouge, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 3e division de cavalerie à Châlons, en remplacement du général Goybet, placé dans le cadre de réserve.

M. le général de division Zeude a été nommé inspecteur général du 2e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie (brigades de cavalerie des 4e, 10e et 11e corps d'armée) en remplacement de M. Goybet, placé dans le cadre de réserve.

M. le général de brigade Laveuve, commandant la 16e division d'infanterie (8e division 4e corps), membre du comité technique de la gendarmerie, a été nommé au commandement par intérim, de la cavalerie d'Algérie, à Alger, en remplacement du général Lafonge.

M. le général de brigade Darras, disponible, a été nommé au commandement de la 16e brigade d'infanterie (8e division 4e corps) en remplacement du général Laveuve.

M. le général de brigade Livet, adjoint au gouverneur de Toul, a été nommé au commandement de la 32e brigade d'infanterie (16e division, 8e corps d'armée) Nevers, en remplacement du général Carmier, passé dans le cadre de réserve.

M. le général de brigade Joly, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 16e brigade d'infanterie (26e division, 12e corps) à Angoulême, en remplacement du général Pructhomme, nommé général de division. M. le général de brigade Lacoste de l'Isle, nouvellement promu, a été maintenu au commandement de la 4e brigade de cuirassiers (5e division de cavalerie) à Senlis, qu'il commandait déjà, par intérim, comme colonel.

M. le général de brigade Noellat, commandant la division de Bône, a été nommé, en conservant son commandement actuel, au commandement des troupes de cavalerie stationnées dans la 2e division d'infanterie stationnées dans la division de Constantine, en remplacement de M. le général de brigade de la Rogne, nommé au commandement de la subdivision de Batna.

Corps de l'intendance militaire. — M. l'intendant militaire Barattier, nouvellement promu, a été nommé directeur du service de l'intendance du 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand, en remplacement de M. l'intendant Delaperrière, nommé à d'autres fonctions.

Comités et Commissions. — Par décision du 29 décembre, M. le général de division Larchey, commandant la 9e division d'infanterie (3e corps) à Paris a été nommé membre du comité technique de l'infanterie, en remplacement de M. le général Deffis, retraité.

M. l'intendant Joba, nouvellement promu, a été nommé membre du Comité technique de l'intendance, en remplacement de M. l'intendant Macquin.

Artillerie. — M. François, chef de musique de 1re classe au 58e d'infanterie, a été désigné pour occuper le même emploi à l'Ecole d'artillerie du 5e corps à Châlons.

FEUILLETON DU 4 JANVIER 1891. — N° 85

LE CRIME D'UNE SAINTE

Grand roman inédit

QUATRIÈME PARTIE

V

Face à Face

— Madeleine, dit Robert, dont la voix tremblait, vous avez assisté à l'assassinat de votre mère... Vous avez ouvert la porte de la chambre au moment où le meurtrier la frappait. Vous vous en souvenez ?

— Oui !...

— Vous l'avez vu ?... N'est-ce pas ?...

— J'ai vu le meurtrier frapper, répondit-elle d'une voix lente et monotone, effrayante au milieu du silence profond de l'église. Oui !

— Evoquez de nouveau cette scène devant votre souvenir. Que tous les détails vous en apparaissent, l'un après l'autre, avant qu'aucune parole ne vous ait été adressée par personne. Reprenez votre marche au moment où vous montez l'escalier qui conduit à la chambre de votre mère. Êtes-vous au bas de l'escalier ?

— J'y suis.

— Vous gravissez les marches... N'entendez-vous aucun bruit ?

— Si... J'entends un bruit sourd... celui d'une chute, puis un piétinement sur des tapis...

— Vous vous hâtez alors ?...

— Je suis un peu effrayée... Je me presse... J'ouvre la porte.

— Et alors que voyez-vous ?

Robert était pâle comme un mort.

La sueur ruisselait sur son front.

Il se sentait près de s'évanouir.

Il eut pourtant la force de répéter :

— Que voyez-vous en cette minute !... Avant que personne ne vous parle ! Je veux que vous chassiez toute pensée étrangère à ce qui se passe en cette seconde. Je veux que vous voyiez, et que vous vous souveniez toujours.

Alors, de la même voix calme et monotone, Madeleine continua :

— Je vois Corvol. Il tient à la main un poignard japonais qu'il a pris sur la console. Le cadavre de ma mère est à ses pieds... Il lève les yeux. Il me voit. Il se jette sur moi, le large couteau levé... Ah ! J'ai peur ! J'ai peur !...

— Et puis ? Continuez !...

— Et puis, je vois Robert frapper ma mère, voler et s'enfuir...

— Robert ? Mais vous avez vu Corvol !...

— Corvol !... Oui !... oui !... J'ai vu Corvol !...

— Comment alors expliquez-vous votre hésitation, votre méprise ?

— Je ne sais pas... J'ai vu Corvol ! J'ai vu Robert !

— Oh ! la vérité !... Rien que la vérité, Madeleine !... Avant de voir apparaître Robert, avant qu'on ne vous parle, qui est là ? Dites ! Dites !...

— Corvol est là ! La large lame qui brille au-dessus de ma tête m'éblouit... Il est près de moi... Il s'arrête... Il parle...

— Que dit-il... Rappelez-vous !.. Vous le pouvez !...

— Oui ! j'entends ses paroles. Il dit : « Madeleine, » quand vous serez réveillée, souvenez-vous bien de » ce que vous avez vu ici. Votre mère était seule avec » Robert Desroches. Au moment où vous reveniez de » la chapelle, Robert la suppliait de lui donner en- » core vingt mille francs pour payer une dette de » jeu. Votre mère refusait. Il a saisi ce couteau. Il » s'est jeté sur sa marraine. Il l'a frappée. Il a ouvert » ce petit chiffonnier, a pris deux liasses de dix bil- » lets de banque de mille francs, les billets épinglés. » Puis il s'est enfui, la laissant baignée dans son » sang. Voilà ce que vous avez vu ! Vous ne vous » souvenez que de cela. Si on vous interroge, même » devant les juges, même devant la Cour d'assises, » c'est cela seul que vous répondrez. »

Robert était comme foudroyé par l'émotion.

Il ne s'était pas trompé !

Le legs que son maître mourant lui avait fait portait ses fruits.

Et sa pensée, comme en un éclair, se reportant vers le docteur Gervais, son cœur eut pour le martyr disparu un élan d'indicible reconnaissance.

Il restait là, en face de Madeleine, écrasé par cette révélation, cependant si prévue.

— Maintenant, je pense qu'elle ne pourra plus conserver de doute, fit une voix près de lui.

C'était Goëland qui, abandonnant sa faction pour prévenir Robert qu'il était l'heure de fuir, avait assisté, protégé par l'obscurité de la chapelle, à toute la scène.

— Oui, répondit celui-ci, si une suggestion a chassé l'autre !... Si la vérité a dissipé le mensonge !

Le jeune homme n'osait faire un mouvement.

Il regardait Madeleine plongée dans son effroyable sommeil, le visage traversé par moments de légers tressaillements.

Qu'allait-il arriver ?

Son cœur battait à lui rompre la poitrine, lorsque, s'avançant auprès de la jeune fille, il lui souffla sur les yeux en murmurant :

— Réveillez-vous, Madeleine.

Mais il n'eut pas la force d'attendre le premier regard de la jeune fille.

Il tomba agenouillé à ses pieds, les mains jointes devant l'autel, tandis que ses lèvres murmuraient une prière.

Elle était sortie de son anéantissement, et, en voyant devant elle, à genoux, Robert et son vieux serviteur Goëland, tous les deux en larmes, tous les deux tremblants, elle eut un geste d'effroi.

Jetant ses deux bras en avant :

— Que voulez-vous ? fit-elle.

— Madeleine, répondit alors Robert... Maintenant, vous vous souvenez... Maintenant, vous savez la vérité... Me croyez-vous encore l'assassin de votre mère ?...

Elle eut un mouvement de stupeur.

C'était vrai !

Elle se rappelait tous les détails évoqués par elle dans le sommeil hypnotique.

L'assassin de sa mère, c'était Corvol.

— Oh ! mon Dieu ! cria-t-elle.

Mais aussitôt une autre vision lui apparaissait, précise également.

La justice avait prononcé, guidée, éclairée par elle-même.

L'assassin, c'était Robert !...

Laquelle de ces deux épouvantables visions était la véritable.

Lequel des deux souvenirs, celui de la veille, celui du moment était le souvenir de la réalité.

Elle se laissa tomber sur une chaise se sentant devenir folle, l'esprit ballotté pendant une minute — minute de douleur atroce — entre ces deux terrifiantes pensées.

Alors lentement, patiemment, oubliant que chaque seconde redoublait pour le forçat évadé le danger d'être surpris, Robert expliqua à Madeleine les terribles mystères de la suggestion hypnotique et les affreuses conséquences qu'elle avait eues pour lui, — et pour elle.

Mais la justice céleste, venant détruire l'œuvre de la justice humaine, avait permis que Robert la trouvât plongée dans le même mystérieux sommeil, où Corvol l'avait surprise jadis, et lui ordonnât de voir, dans toute son horreur, la vérité.

Ses doutes d'autrefois, les hésitations si douloureuses de sa conscience, ses révoltes, ses souffrances inouïes, ses frayeurs nocturnes, quand lui apparaissaient les fantômes de sa mère et de son père éplorés, tout cela s'expliquait désormais.

La vérité luttait dans son âme contre la criminelle suggestion.

— Mais alors, si c'est vrai !... Robert !... Oh !... ce serait épouvantable !... Quel crime j'aurais commis envers vous !...

Elle éclata en sanglots, se tordant sous les morsures d'un remords atroce.

— Non ! Madeleine... Votre crime serait le crime d'une sainte. On ne peut accuser l'instrument dont se sert le meurtrier. Vous n'êtes coupable de rien !

— Vous, au bagne !... Et lui, mon époux !...

— Il ne le sera pas, Madeleine. Si la preuve que je vous ai donnée vous suffit, à vous, il faut que je m'en procure d'autres qui lèveront toutes les hésitations et convaincront toutes les consciences. Le mobile du crime de cet homme je l'ai deviné. J'y ai assez réfléchi, là-bas au bagne, et depuis que j'ai eu la solution de cet infernal problème qui m'a tant fait souffrir. C'est cette lettre que Me Hardonin apporta à votre mère dans la nuit de Noël et qui a disparu. Elle devait renfermer, j'en jurerais, quelque terrible dénonciation contre le misérable, et c'est pour s'en emparer qu'il a tué Mme de Kermadec.

— Cette lettre disparue ?... Oh ! mes soupçons !... mes doutes !... avaient donc raison !...

Robert allait lui répondre encore lorsque Goëland intervint :

— Mademoiselle, et vous, monsieur Robert laissez-moi vous dire que l'un et l'autre vous avez besoin de *faire le point*, ou, comme disent les terriens, de réfléchir à la situation. Le jour grandit. On va s'éveiller au château. Il y a ici pour vous un danger, et un danger inutile...

— Madeleine, dit alors Robert d'une voix grave et pleine de larmes à grand-peine retenues, aujourd'hui, par Goëland, je vous ferai dire ce que j'aurais résolu.

Elle se leva chancelante, demi-morte, éperdue, ne pouvant plus ni penser, ni se souvenir.

(*A suivre.*) PIERRE DECOURCELLE.